

**COMMUNE DE SAINTE NEOMAYE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2026**  
**PROCES-VERBAL**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le 9 mars à 19 heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-NEOMAYE.

**Présents** : Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Daniel THIOT, Valérie BRIAUD, Francis TESSERAU, Patrice DORAY, Patrick LAMORT, Stéphanie LEPAULMIER, Delphine PELLERIN, Sabine ROGEZ, Elodie ROULET.

**Absents excusés** : Mickaël ROBIN qui donne pouvoir à Patrick LAMORT, Jean VIGNET qui donne pouvoir à Sabine ROGEZ.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 03 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger LARGEAUD, Maire, pour une séance ordinaire.

**Vérification du quorum** :

**11 élus présents** : Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Daniel THIOT, Valérie BRIAUD, Francis TESSERAU, Patrice DORAY, Patrick LAMORT, Stéphanie LEPAULMIER, Delphine PELLERIN, Sabine ROGEZ, Elodie ROULET, Jean VIGNET.

**2 Élus absents** : Mickaël ROBIN qui donne pouvoir à Patrick LAMORT, Jean VIGNET qui donne pouvoir à Sabine ROGEZ.

**Désignation de la secrétaire de séance** : Sabine ROGEZ.

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 19 janvier 2026, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**Ordre du jour de la séance** :

1. Acquisition d'un terrain pour réserve foncière.
2. Redevance d'occupation du domaine public routier - Réseau ORANGE.
3. Ouverture d'un poste d'agent de maitrise.
4. Adoption du Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal la Commune.
5. Compte Financier Unique 2025 -Budget annexe Lotissement le Clos des Terriers 2/3.
6. Compte Financier Unique 2025 - Budget annexe Lotissement le Jardin des Fontenelles.
7. Compte Financier Unique 2025 - Budget annexe Lotissement le Clos des Terriers 4.
8. Affectation du Résultat et Report au budget principal 2026.

**Questions diverses** :

- Assainissement autonome de la grange.

**Préambule** :

En préambule Monsieur le Maire précise que cette séance, qui devait se tenir en février, a été reportée en raison de la panne informatique à Bercy qui a impactée la trésorerie.

Il rappelle qu'il s'agit de la dernière séance du conseil et il s'adresse aux élus qui siègent pour la dernière fois, Stéphanie LEPAULMIER, Elodie ROULET, Patrice DORAY, Patrick LAMORT, et Daniel THIOT.

Il les remercie chaleureusement pour leur assiduité et leur participation active, chacun à leur niveau, au fonctionnement de la municipalité.

**Affiché le : 10/03/2026**

## 1 = AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES 8 – 3 Voirie

### Acquisition terrain pour réserve foncière

2026-002

L'éventualité de l'acquisition d'une réserve foncière a été évoquée lors des réunions du Conseil municipal des 15 décembre 2025 et 19 janvier 2026. Ce terrain près du bourg pourrait être une réserve foncière pour un éventuel futur lotissement.

Monsieur le Maire fait part du résultat de ses démarches auprès des propriétaires et informe les membres du Conseil Municipal de l'accord des vendeurs pour un prix de vente de 38 500 euros (trente-huit mille cinq cent euros).

Compte tenu de l'étude économique qui a été réalisée par le cabinet SITEA, les coûts de viabilisation et le prix d'achat du terrain permettrait une opération d'aménagement équilibrée.

Il sera précisé plusieurs points dans l'acte, une servitude sera acceptée pour la propriété cadastrée qui jouxte le terrain et pour le terrain nu cadastré, sur la provisoire voirie existante. De même il sera précisé que cette voirie provisoire sera maintenue en l'état et ne fera l'objet de travaux d'aménagement qu'au moment de la réalisation de l'éventuel projet de lotissement. Enfin il sera précisé à l'acte que les frais de raccordement en eau et électricité de la maison située sur la parcelle ZC 0206 seront à la charge du propriétaire de la parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'acquérir cette parcelle, aux conditions exposées ci-dessus, pour un montant de 38 500 € afin de se constituer une réserve foncière pour un éventuel futur lotissement ; cette somme sera inscrite au budget principal.

## 2 = DOMAINE ET PATRIMOINE – 5 Autres actes de gestion du domaine public

### Redevance d'Occupation du Domaine Public Routier – Réseau ORANGE

2026-003

Monsieur le Maire rappelle aux élus que, compte tenu du décret du 30 mai 1997 qui définit les modalités en matière tarifaire de la redevance d'occupation du domaine public routier des installations du réseau France Télécom/Orange et en référence à la délibération du 15 mai 2006, il y a lieu à compter du 1er janvier 2006, de revoir les tarifs de cette redevance (RODP) qui est fixée par décret du 27 décembre 2005.

#### Pour l'année 2026, les montants maximums fixés sont les suivants :

- ♦ Artère Aérienne, par km : Tarif de base 40 €, avec un coefficient 2025 de **1,62182**. **Soit 64,87 €/Km.**
- ♦ Artère Souterraine, par km : Tarif de base 30 €, avec un coefficient 2025 de **1,62182**. **Soit 48,65 €/Km.**
- ♦ Emprise au sol : Aucune

	Tarif de base	Coefficient 2025	€/km	Distance en Km	Montant RODP
<b>Artères Aériennes/km</b>	40	<b>1,62182</b>	64,87 €	<b>6,855</b>	444,70 €
<b>Artères Souterraines/km</b>	30	<b>1,62182</b>	48,65 €	<b>9,099</b>	442,71 €
<b>TOTAL redevance 2025</b>					<b>887,41 €</b>

Ces montants seront révisés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'appliquer ces tarifs et de facturer la société ORANGE CSPCF de Rouen.

## 3 = FONCTION PUBLIQUE 4 –1 Personnels titulaires et stagiaires

### Ouverture d'un poste d'agent de maîtrise

2026-004

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame RIVOLET, élue chargée du personnel expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour le motif suivant :

Monsieur GOUDEAU, Adjoint technique Principal de 1<sup>ère</sup> Classe occupant le poste d'agent technique polyvalent, est promuvable à compter du 1er janvier 2026 par promotion interne sans examen au grade d'Agent de Maîtrise.

Ainsi, Madame RIVOLET propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1er avril 2026, un emploi permanent d'agent technique polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Agent de Maîtrise à temps complet.

**Affiché le : 10/03/2026**

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer un emploi permanent sur le grade d'Agent de Maitrise relevant de la catégorie hiérarchique C à compter du 1er avril 2026.

#### 4 = FINANCES LOCALES – 7 Décision budgétaire

##### Adoption du Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal la Commune

2026-005

Balance Générales Exercice 2025-16600	Investissement	Fonctionnement	Cumulé
Recettes réalisées	757 703,29	1 128 657,31	1 886 360,60
Dépenses réalisées	668 941,39	975 322,92	1 644 264,31
<i>RAR Dépenses</i>	<i>305 238,26</i>		
<i>RAR Recettes</i>	<i>52 499,91</i>		
Solde des réalisations de l'exercice 2025	<b>88 761,90</b>	<b>153 334,39</b>	<b>242 096,29</b>
Résultats antérieurs reportés	84 572,35	153 123,28	<b>237 695,63</b>
Solde des réalisations	<b>173 334,25</b>	<b>306 457,67</b>	<b>479 791,92</b>
<i>Différence entre les Restes à Réaliser</i>	<b>252 738,35</b>	<i>0,00</i>	
<b>RESULTAT CUMULÉ</b>	<b>-79 404,10</b>	<b>306 457,67</b>	<b>227 053,57</b>

##### Pourcentages d'érosion du budget 2025 :

Au chapitre 011 les Charges à caractère général ont été de 413 810,79 euros soit 90,14 % du budget voté.

Au chapitre 012 les Charges de personnel ont été de 305 585,75 euros soit 93,17 % du budget voté.

##### Principaux postes de recettes :

Au chapitre 70 les Produits des services ont été de 92 780,29 euros soit 90,78 % du budget voté.

Au chapitre 73 les Impôts et Taxes ont été de 717 746,10 euros soit 145,24 % du budget voté.

Au chapitre 74 les Dotations et Subventions ont été de 208 109,37 euros soit 93,64 % du budget voté.

Après avoir entendu, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025, de la commune.

#### 5 = FINANCES LOCALES – 7 Décision budgétaire

##### Adoption du Compte Financier Unique 2025 - Budget annexe Lotissement le Clos des Terriers

2026-006

Balance Générales Exercice 2025-16601	Investissement	Fonctionnement	Cumulé
Recettes réalisées	228 779,58	49 393,66	278 173,24
Dépenses réalisées	26 735,37	228 779,58	255 514,95
Solde des réalisations de l'exercice	<b>202 044,21</b>	<b>-179 385,92</b>	<b>22 658,29</b>
Résultats antérieurs reportés	-202 044,21	125 053,11	-76 991,10
Solde de l'exercice 2025	0	-54 332,81	-54 332,81
<b>RESULTAT CUMULÉ A LA CLOTURE</b>	<b>0</b>	<b>-54 332,81</b>	<b>-54332,81</b>

Après avoir entendu, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025, du budget annexe n° 16601, lotissement le Clos des Terriers 2 et 3.

Le Maire rappelle que ce budget est dissout et clos depuis le 31/12/2025

**Affiché le : 10/03/2026**

**6 = FINANCES LOCALES – 7 Décision budgétaire****Adoption du Compte Financier Unique 2025 - Budget annexe Lotissement le Jardin des Fontenelles****2026-007**

<b>Balance Générales Exercice 2025-16602</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Cumulé</b>
Recettes réalisées	90 328,08	134 910,17	225 238,25
Dépenses réalisées	60 528,00	90 328,08	150 856,08
Solde des réalisations de l'exercice	<b>29 800,08</b>	<b>44 582,29</b>	<b>74 382,17</b>
Résultats antérieurs reportés	-29 800,08	-60 517,70	-90 317,78
Solde de l'exercice 2025	0	-15 935,61	-15 935,61
<b>RESULTAT CUMULÉ A LA CLOTURE</b>	<b>0</b>	<b>-15 935,61</b>	<b>-15 935,61</b>

Après avoir entendu, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025, du budget annexe n° 16602, lotissement le Jardin des Fontenelles.

Le Maire rappelle que ce budget est dissout et clos depuis le 31/12/2025.

**7 = FINANCES LOCALES – 7 Décision budgétaire****Adoption du Compte Financier Unique 2025 - Budget annexe Lotissement le Clos des Terriers 4****2026-008**

<b>Balance Générale Exercice 2025-16603</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Cumulé</b>
Recettes réalisées	102 805,77	181 423,12	284 228,89
Dépenses réalisées	181 422,45	178 842,45	360 264,90
Solde des réalisations de l'exercice	<b>-78 616,68</b>	<b>2 580,67</b>	<b>-76 036,01</b>
Résultats antérieurs reportés	-102 805,77	- 2930,00	-105 735,77
Solde de l'exercice 2025	-181 422,45	-349,93	-181 771,18
<b>RESULTAT CUMULÉ A LA CLOTURE</b>	<b>-181 422,45</b>	<b>-349,33</b>	<b>-181 771,78</b>

Après avoir entendu, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025, du budget annexe n° 16603, lotissement le Clos des Terriers 4.

Affectations du résultat	Investissement	Fonctionnement	Cumulé
Solde des réalisations de l'exercice 2025	88 761,90	153 334,39	242 096,29
Solde d'investissement Exercice Antérieur	84 572,35	153 123,28	237 695,63
<b>Solde à la clôture au 31/12/2025 (001)</b>	<b>173 334,25</b>	<b>306 457,67</b>	<b>479 791,92</b>
RAR Dépenses	305 238,26	0,00	
RAR Recettes	52 499,91	0,00	
Différence entre les Restes à Réaliser	252 738,35	0,00	<b>252 738,35</b>
Solde d'investissement 'déficiaire' reporté	-79 404,10	0,00	<b>227 053,57</b>
Résultat de Fonct cumulé Cte 002		<b>306 457,67</b>	
Besoin Financement affecté Cte 1068 (Solde Invest-RAR)		<b>79 404,10</b>	
Résultat Fonct. Excédentaire Affecté Cte 002/R-F		<b>227 053,57</b>	
B.A Terriers 2/3 -54 332,81 Cte 65821		-70 268,42	
B.A Fontenelles -15 935,61 Cte 65821			
<b>Affectation du Résultat définitif reporté au Cte 002/R-F</b>		<b>156 785,15</b>	

Après avoir entendu, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2025 du budget principal n°16600 et le report au budget principal 2026.

## DIVERS

## - Assainissement autonome de la grange :

Nous avons 3 options techniques :

1. Connection à la microstation de la Communauté de Communes,
2. Installation d'une micro station : cette solution est beaucoup plus coûteuse.

Ces deux premières options nécessitent une pompe de relevage, pour un équipement public qui fonctionnerait en semaine et le week-end mais qui aurait des périodes d'inoculation. Il n'est pas souhaitable de prendre le risque d'une panne de fonctionnement. Ces deux solutions sont, de ce fait, éliminées.

3. Installation d'une fosse septique sur la place : L'avantage étant que le terrain est en pente naturelle. Il faudrait réserver un espace, mais c'est tout à fait envisageable. La mise en œuvre serait simple et pourrait se faire lors de la prochaine rénovation.

L'option n°3 est retenue.

## ¼ D'HEURE CITOYEN :

- Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h07.

Prochaine réunion : 20/04/2026 à 20h15.

Le Maire,

Roger LARGEAUD

La secrétaire,

Sabine ROGEZ